



Conseil du développement industriel

Quarante-huitième session

Vienne, 23-25 novembre 2020

Point 19 de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives aux organisations intergouvernementales,
non gouvernementales, gouvernementales et autres**

Renseignements concernant une organisation intergouvernementale

Note du Directeur général

Le présent document contient des renseignements sur l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), qui a exprimé le souhait de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

1. En application du paragraphe 8 des directives établies par la Conférence générale dans sa décision GC.1/Dec.41 au sujet des accords régissant les relations avec d'autres organisations, le présent document fournit, en annexe, des renseignements sur l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI), qui a exprimé le souhait de conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'ONUDI.

Mesure à prendre par le Conseil

2. Le Conseil est invité à autoriser le Directeur général, conformément au paragraphe 9 de l'annexe de la décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, à conclure un accord établissant des relations appropriées avec l'INMPI, en se fondant sur les renseignements donnés à l'annexe du présent document.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



Annexe

Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI)

Historique

L'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) a été créé en août 2010 par l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour être son organisme intergouvernemental de normalisation.

Objectif

L'INMPI a pour mission d'élaborer des normes harmonisées et d'autres normes utiles par des procédures de normalisation volontaires pour faciliter l'échange de biens et de services entre les États ou organismes membres. Il peut coopérer avec d'autres organisations régionales et internationales intéressées de près ou de loin par la normalisation, la métrologie et les activités connexes.

Ses principaux objectifs sont les suivants :

- Mettre en place un système d'évaluation de la conformité pour faciliter l'échange de matériaux, d'articles manufacturés et de produits entre les États membres, en commençant par la reconnaissance mutuelle ;
- Uniformiser les activités de métrologie, d'essais en laboratoire et de normalisation des différents États membres ;
- Fournir aux États membres, par un système de partage des coûts, les services d'étalonnage et de métrologie qui nécessitent d'importants investissements et dépenses ;
- Proposer une formation théorique et pratique au personnel des États membres dans le domaine de la normalisation et de la métrologie en utilisant les moyens existants et en partageant l'information et l'expérience accumulées ;
- Fournir des services de documentation et d'information sur les normes et d'autres questions pour répondre aux besoins des États membres dans ce domaine ;
- Fournir une assistance technique aux États membres de l'OCI qui ne possèdent pas d'organisme de normalisation pour leur permettre d'en créer un.

Membres

L'INMPI compte actuellement 39 membres : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, État de Palestine, Gabon, Gambie, Guinée, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, Sénégal, Somalie, Soudan, Suriname, Tunisie et Turquie.

Structure organisationnelle

- Assemblée générale ;
- Conseil d'administration ;
- Conseil de gestion de la normalisation, Conseil de la métrologie, Conseil de l'accréditation et Comité consultatif permanent ;
- Secrétariat général.

Financement

L'INMPI est financé par les contributions obligatoires de ses États membres et par les revenus générés par la prestation de services, la vente de publications et les contributions volontaires.

Coopération avec l'ONUDI

La coopération de l'INMPI avec l'ONUDI porterait essentiellement sur le renforcement de la compétitivité économique dans les domaines du commerce, des normes, de l'infrastructure du contrôle de la qualité et d'autres domaines connexes.

Relations avec d'autres organisations intergouvernementales et gouvernementales

L'INMPI coopère notamment avec le Centre du commerce international, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation arabe pour le développement industriel et les ressources minières (OADIM), l'Organisation de normalisation (GSO) du Conseil de coopération du Golfe (CCG), l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire, et l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN).

Adresse du siège

Dünya Ticaret Merkezi
A1 Blok No : 436-437-438 K:14
Bakırköy – İstanbul 34149
Turquie
Tél. : +90 212 465 65 07/+90 212 465 65 08
Télécopie : +90 212 465 65 09
Courriel : secretariat@smiic.org/info@smiic.org

Secrétaire général : M. İhsan Övüt
Attaché de liaison auprès de l'ONUDI :
M. Çağrı Cankurtaran, spécialiste et ingénieur en alimentation
Courriel : cagri.cankurtaran@smiic.org
